

Déclaration UE de Conformité



Nous,
LOGICOM SA
55 Rue de Lisbonne 75008 PARIS

Déclarons sous notre seule responsabilité que le produit:

Marque : LOGICOM

Nom commercial : AURA 150 – AURA 250 – AURA 350

Type ou modèle : Téléphone DECT mains libres, avec ou sans combinés supplémentaires

Auquel se réfère cette déclaration est conforme aux exigences essentielles et aux autres dispositions pertinentes de la **Directive RED (2014/53/EU)** en application aux normes harmonisées pertinentes suivantes :

DBT (art 3.1.a)	EN62368-1 :2014+A11 :2017
CEM (art 3.1.b)	EN 301 489-1 V2.2.0 - EN 301 489-6 V2.2.1
RADIO (art 3.2)	EN 301 406 V2.2.2
SANTE	EN 50360:2017 – EN 50385:2017

Ainsi qu'aux règlements et directives suivantes :

ErP 2009/125/CE (Règlements (CE) 1275/2008, (CE) 801/2013 & 2019/1782/UE): Concernant les exigences d'écoconception relatives à la consommation d'électricité hors charge et au rendement moyen en mode actif des sources d'alimentation externes.

RoHs 2011/65/EU (Amendement 2015/863/EU) (IEC 62321-3-1 :2013 – IEC 62321-4:2013+A1 :2017 – IEC 62321-5 :2013 – IEC 62321-6 :2015 – IEC 62321-7-1 :2015 – IEC 62321-7-2:2017 - IEC 62321-8:2017): Concernant la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques.

REACH 1907/2006/CE : Concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances.

Les versions de logiciels et accessoires suivants permettent à l'équipement de fonctionner selon sa destination et sont couverts par la présente déclaration UE de conformité :

- Source d'alimentation externe modèle : VT05EEU06060 sortie 6V DC/450 mA
- Versions logicielles :
 - Base : 1081.6216
 - Combiné : 1000.6860

Ce produit est utilisable dans au moins un Etat Membre de l'Union Européenne et n'est soumis à aucune restriction d'usage. LOGICOM ne saurait être tenu responsable des modifications apportées par l'utilisateur et leurs conséquences, qui pourraient notamment affecter la conformité du produit avec le marquage CE, toute modification non autorisée du produit annule cette déclaration de conformité.

Paris, le 29/05/2020
Bernard BESSIS
Président Directeur Général